

DEPARTEMENT DE L'YONNE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE
COMPTE-RENDU DU LUNDI 10 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal de Flogny la Chapelle, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le lundi 10 juillet de l'An Deux Mil dix sept à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUVET, Maire.

*Présents: Mr MANSANTI, Mmes CONVERSAT et INGRAIN, adjoints
MM. CAILLIET, NICOULAUD, RODRIGUES et DENOMBRET,
Mmes THINEY et RENAUT*

*Absents excusés: Mmes FORTINI (pouvoir Mr RODRIGUES) et GROS (pouvoir
Mme INGRAIN), Mr GOVIN*

Secrétaire de séance: Mme THINEY

ORDRE DU JOUR

- 1 – Indemnités des sapeurs-pompiers (2017-49)
- 2 – Location d'un appartement type F2 (2017-50)
- 3 – Préavis de départ (2017-51)
- 4 – Caution conservée suite à un départ (2017-52)
- 5 – Remplacement du KANGOO (2017-53)
- 6 – Prêt du terrain de foot (2017-54)
- 7 – Devis de l'entreprise MANSANTI TP (2017-55)
- 8 – Informations diverses

Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu du 11 avril 2017

1 - Délibérations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

2017-49 * de revaloriser à compter du 1^{er}/03/2017 le taux de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires de la commune, à savoir :

* Officiers	: 11,52 €
* Sous-Officiers	: 9,29 €
* Caporaux	: 8,22 €
* Sapeurs	: 7,66 €

2017-50 * de louer l'appartement F2 RDC du 17 Rue Nationale à Mme BLOT Lucienne, à compter du 1^{er}/06/2017 et d'encaisser la caution correspondante

2017-51 * de prendre note de deux préavis de départ des appartements communaux :

- 35 Rue Nationale, 1^{er} étage, au 31/07/2017
- Appt N° 6 au 1 Place de la Mairie, au 31/07/2017

2017-52 * de conserver la caution de Madame QUENTIN Claudine, suite à son départ de l'appartement communal, d'un montant de 492,20 €

2017-53 * de remplacer le KANGOO de la commune, acheté en 2001 qui nécessite de nombreux frais de remise en état, par la location d'un utilitaire électrique de marque NISSAN. Se renseigner auprès de la FDEY pour l'octroi d'une prime à l'achat

2017-54 * de reconduire le prêt locatif des installations sportives de football à l'AJS football de NEUVY-SAUOUR pour la saison 2017/2018, moyennant la somme de 1 600 € pour l'année

2017-55 * d'accepter le devis de l'entreprise MANSANTI TP concernant les travaux de voirie programme 2017 pour un montant de 28 432 € HT

2 - Informations

- Mr le Maire informe le conseil municipal de l'achat d'une rotobroyeuse, à la société NOREMAT, d'un montant de 10 300 € HT, et d'une cuve à fuel, à la société MAT CICHY, d'un montant de 1 200 € HT
- Une demande de FREE MOBILE concernant la possibilité de poser une antenne, Rue des Etangs
- Le maire informe les conseillers municipaux de la mise en liquidation judiciaire de la BOUCHERIE T'CHEZ NOUS. Plusieurs propositions de repreneurs sont à l'étude
- Des fissures de plus en plus importantes ont été constatées à la maison médicale, depuis de nombreuses années. Plusieurs devis seront demandés afin de les colmater
- Plusieurs devis vont être demandés afin de replanter des peupliers
- Un « calendrier partagé » sera tenu au secrétariat de mairie afin d'éviter la programmation de réunions aux mêmes jours et mêmes heures

- Un arrêté municipal sera fait prochainement afin d'informer la population sur la propreté des rues qui est aussi l'affaire des riverains.
Cet arrêté prescrira aux propriétaires et aux locataires, d'intervenir régulièrement pour que trottoirs et caniveaux, au droit de leur façade ou clôture, soient maintenus dans un état de propreté satisfaisant.

Conformément aux obligations du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), le nettoyage concerne le balayage, le désherbage et le démoussage des trottoirs, mais également l'hiver, le déneigement, et en cas de verglas, de répandre du sel ou du sable.

La séance est levée à minuit

Fait à Flogny la Chapelle le 11 juillet 2017

Le Maire,
Jean-Paul BOUVET.

